

L'honorable député a signalé ce qui suit:

La présente situation en rend difficile l'application...

De plus, il soutient qu'on ne peut appliquer comme il le faudrait la loi sur l'assurance-chômage s'il sort plus d'argent de la caisse qu'il n'en entre, et, parce que nous ne donnons pas suite à ses propositions, nous ne réglons pas les problèmes de la bonne manière: nous mettons les dispositions de la loi à la portée de tous ceux qui ne sont pas en mesure d'obtenir de l'emploi. Si la caisse est épuisée à l'heure actuelle, c'est précisément parce que nous versons des prestations à des gens qui n'étaient pas censés en recevoir lors de la promulgation de la loi. On n'avait pas songé à les en faire bénéficier, parce qu'on estimait alors que la caisse constituerait un fonds d'assurance destiné à protéger un nombre restreint de chômeurs qui seraient sans travail pendant peu de temps ou de façon occasionnelle. Le représentant ajoute:

Il s'agit donc d'examiner comment regarnir la caisse. Selon l'opposition, il suffit pour le gouvernement de déboursier une somme considérable et de rembourser la caisse.

Cela n'est pas tout à fait vrai. Le groupe de l'opposition dont je fais partie, l'opposition efficace, ne soutient pas cette opinion. Mais je ne crois pas, non plus, que l'opposition officielle ait proposé que le gouvernement fournisse tout le montant requis.

Une voix: Nous le disons depuis 1958.

M. Peters: En ce cas, je reconnais mon erreur. Je ne devrais parler qu'au nom de la partie de l'opposition que je représente. L'honorable député continue en disant:

Bien des gens qui touchent maintenant des prestations n'en devraient pas recevoir. Bien d'autres, par contre, qui devraient y être admissibles, ne le sont pas.

Dieu sait pourquoi ils devraient émarger à la caisse, quand ils n'y versent rien. Il s'agit d'une caisse d'assurance, non d'une caisse de bienfaisance. Il n'est pas question d'assistance publique ici. Pourquoi ceux qui n'y versent rien auraient-ils le droit d'en tirer quelque chose? On se plaint parfois que des gens, qui ont versé des contributions, ne soient pas admis à retirer des prestations. Ces plaintes sont justifiables. Certains de mes mandants me disent que la personne qui a payé des contributions pendant plusieurs années sans rien retirer de la caisse, devrait bénéficier d'un taux réduit après un certain temps, comme c'est le cas de l'assurance-automobile quand il n'y a pas eu de réclamation. L'idée n'est pas sans valeur.

Le député a dit aussi que bien des gens qui devraient être admissibles à la caisse,

n'avaient pas droit à ses prestations. J'espère que ce n'est pas l'impression qu'en a le ministre du Travail (M. Starr). J'espère que le représentant de Vancouver-Kingsway exprimait sa propre opinion lorsqu'il a parlé de la caisse. Autrement, ce serait la fin et l'assistance publique pour bien des gens. Les secours, ça les connaît! C'était ce qui se faisait autrefois. Durant la crise, le gouvernement fédéral payait des ouvriers 20c. par jour pour construire des aérodromes un peu partout. Ceux qui travaillaient à la construction de routes recevaient un paquet de tabac par semaine. Voilà ce que faisait le gouvernement fédéral.

Nous invitons aujourd'hui le gouvernement à faire bien plus et, par exemple, à verser à la caisse l'argent nécessaire pour compenser la partie des déboursés qui n'avait pas été prévue lorsque la caisse a été établie sur des bases actuarielles. La situation économique actuelle, la récession, la crise, qu'on l'appelle du nom qu'on voudra, qui existe maintenant, n'est pas imputable aux chômeurs, mais au gouvernement et, d'une certaine façon, à la population en général, puisqu'en définitive, le gouvernement c'est chacun de nous. Il faudrait donc voir à regarnir la caisse. Comme le directeur du département des assurances l'a dit il y a deux ans, environ un demi-million serait considéré comme une somme suffisante et raisonnable, bien que la situation ait évolué depuis, évidemment.

Les propositions dont j'ai parlé ne sont pas les seules que l'honorable député de Vancouver-Kingsway a faites. Il me semble que l'honorable député a fait des recherches approfondies et qu'il a peut-être même consulté le ministre du Travail avant de participer au débat. J'aimerais bien savoir si le gouvernement approuve la proposition. L'honorable député continue:

Certains groupes, les fonctionnaires, par exemple ne sont pas assujettis à la loi. Il me semble qu'ils devraient l'être.

J'ai déjà rappelé que bien des députés conservateurs qui faisaient partie du comité des relations industrielles, lorsque la loi a été révisée antérieurement, partageaient cette opinion. Puis, l'honorable député continue:

Les provinces peuvent à leur gré décider quels sont ceux de leurs employés qui seront assujettis à la loi. Elles assurent naturellement les employés temporaires qui sont presque certains d'avoir un jour ou l'autre à demander des prestations. J'estime donc que ces catégories d'employés ne prennent pas leur part du coût de l'assurance-chômage.

Si c'est le cas, l'honorable député devrait les dénoncer à la commission et je suis certain que leurs prestations vont cesser.

M. Thrasher: Le député n'a absolument rien compris.